



Communiqué de presse  
13 novembre 2018

## **Habitat indigne : le logement en déshérence**

Après le drame de l'effondrement de l'immeuble du 65 rue d'Aubagne à Marseille, la mairie a rejeté la responsabilité sur l'État pour lutter contre la dégradation du logement dans la ville.

La CLCV regrette l'absence de volonté chez les élus locaux, alors que le logement privé et social est laissé à l'abandon depuis des décennies. Ainsi, rue d'Aubagne, des arrêtés de péril avaient été pris en 2008 et 2012 pour les immeubles avoisinants, sans qu'aucune réhabilitation ne soit engagée.

En octobre, nous constatons déjà la situation inacceptable de la résidence du Petit Séminaire dans les quartiers nord de Marseille. Cette résidence, censée être démolie par la mairie depuis plus de 10 ans, est dans un état grave d'insalubrité. Une situation qui rend la vie de ses 51 derniers habitants, majoritairement des personnes âgées et des femmes avec enfants, impossible.

Ce cas est loin d'être unique. Il y a également le délabrement de la copropriété du Parc Corot dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. Décrite comme « la honte de la ville », elle est infestée par les rats et les déchets, sans qu'aucune mesure ne soit prise pour y remédier. L'insalubrité touche près d'un Marseillais sur huit.

Cette dégradation et ces drames récents, comme en témoignent les dernières vidéos de la rue d'Aubagne, sont pourtant évitables. Nous demandons aux responsables politiques locaux de prendre la mesure de la tâche et d'appliquer la réglementation au plus vite pour en finir avec l'habitat indigne. Nous exigeons aussi la création d'un Observatoire de l'Habitat Indigne pour identifier les logements les plus dégradés et apporter les solutions qui s'imposent.